

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

**L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,**  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle  
Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence  
de Madame Sandra le Nouvel.

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>35</b>	<b>4</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>5 mars 2021</b>

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021</b>
--

<b>et publication le 26 mars 2021</b>
---------------------------------------

**PRESENTS** Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou – Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert –Hervé Gicquel– Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot –Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédron – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel  
Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne  
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic  
Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

## **Adhésion à Escales fluviales de Bretagne au nom des 8 communes riveraines du canal de Nantes à Brest**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La Présidente expose que l'association Escales Fluviales de Bretagne, dont le siège social est basé à Rennes, travaille, depuis plusieurs années sur le Kreiz Breizh, en partenariat avec huit communes riveraines du Canal de Nantes à Brest : Mellionnec, Plélauff, Paule, Gouarec, Bon Repos sur Blavet, Glomel, Plouguernével et Rostrenen.

L'association compte pas moins de 200 adhérents entré : communes et EPCI riveraines des voies d'eau, associations œuvrant à leur valorisation (patrimoine et activités de loisirs), professionnels (loueurs de bateaux, vélos, restaurateurs, hébergeurs à proximité...) et particuliers attachés aux voies d'eau.

L'association a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés, favoriser la concertation et la coordination, stimuler la mise en cohérence et le développement durable des voies d'eau, contribuer à la valorisation du patrimoine fluvial et développer les activités de loisirs des voies d'eau de Bretagne.

Quatre axes de travail sont mis en avant par Escales Fluviales :

1. Qualifier et rendre visibles les sites riverains : mise en place et suivi d'une charte de qualité à destination des communes riveraines des canaux, accompagnement des communes dans la mise en œuvre des préconisations pour l'obtention du label, mise en réseau des communes,
2. Développer une offre de séjours et d'itinérance : mise en tourisme des sites qualifiés, diagnostic des sites homologués pour structurer les différents maillons de la chaîne (base d'accueil, transport, hébergement, restauration, loisirs, interprétation du patrimoine fluvial...), développer les propositions de séjours et d'itinérance du « tourisme fluvial », créer des parcours thématiques (en bateau, à pied, à vélo...), des circuits d'interprétation des patrimoines, initier des plans marketing,
3. Animer les voies d'eau : développer une manifestation d'envergure sur l'eau et autour des voies d'eau, faire évoluer la manifestation « A dimanche sur le Canal », développer la navigation sur les canaux, conseiller et orienter les organisateurs de manifestations, travailler avec les offices de tourisme et animateurs du patrimoine, valoriser et promouvoir les évènements,

4. Communiquer : communication générale de l'association (site internet, lettre d'info « La voix du Canal », réseaux sociaux, presse, médias), communication ciblée (outils de communication valorisant les sites labellisés, cartes de promotion, sets de table ...), relation institutionnelle (participation aux ateliers du tourisme de la Région Bretagne, aux réunions du CRT et réunions des gestionnaires des voies d'eau...).

L'association Escales Fluviales lance son appel à cotisation pour l'année 2021 et sollicite la CCKB pour adhérer en nom et place de ses communes riveraines du Canal de Nantes à Brest. Est proposée à la CCKB une réduction de 10% par rapport au cumul des cotisations pour les huit communes concernées.

Les cotisations des communes riveraines sont fixées à partir d'un barème par tranche d'habitants :

- 108 € pour moins de 500 habitants,
- 216 € entre 501 et 1000 habitants,
- 324 € entre 1001 et 1500 habitants,
- 432 € entre 1501 et 3000 habitants,
- 540 € entre 3001 et 5000 habitants.

Le montant de l'adhésion se chiffre à 2 138 €, après réduction de 10%, pour l'ensemble de nos communes riveraines.

EPCI	Communes	nb hab	montant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH  VIA DELEGATION A TOURISME KREIZ BREIZH COMMUNAUTE	MELLIONNEC	399	108
	PLELAUFF	631	216
	PAULE	707	216
	GOUAREC	925	216
	BON REPOS SUR BLAVET	1271	324
	GLOMEL	1380	324
	PLOUGERNEVEL	1709	432
	ROSTRENEN	3060	540
	Total		

<b>Montant de l'adhésion de la communauté de communes pour l'ensemble de ses communes riveraines avec une réduction de 10% sur le cumul des cotisations de chaque commune</b>	<b>2 138 €</b>
---	----------------

La Présidente propose que la CCKB, au titre de sa compétence « Tourisme », adhère à Escales Fluviales de Bretagne au nom des huit communes riveraines du Canal de Nantes à Brest, à savoir : Mellionnec, Plélauff, Paule, Gouarec, Bon Repos sur Blavet, Glomel, Plouguernevel et Rostrenen.

La Présidente propose également que l'adhésion à Escales Fluviales soit relayée et portée par Tourisme Kreiz Breizh Communauté, au titre de ses missions déléguées sur le pôle « Ingénierie de Développement ». Le montant de l'adhésion serait ainsi versé à Tourisme Kreiz Breizh Communauté pour représenter la CCKB au niveau d'Escales Fluviales et assurer le suivi technique de ce partenariat.

#### **PROJET DE DELIBERATION :**

*Le Conseil Communautaire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Décide à l'unanimité :*

- *d'adhérer et de cotiser à Escales Fluviales de Bretagne à hauteur de 2 138 € au nom des huit communes riveraines du Canal de Nantes à Brest, à savoir : Mellionnec, Plélauff, Paule, Gouarec, Bon Repos sur Blavet, Glomel, Plouguernevel et Rostrenen.*
- *d'adhérer à Escales Fluviales de Bretagne via Tourisme Kreiz-Breizh Communauté, au titre de ses missions déléguées sur le pôle « Ingénierie de Développement ».*

*de verser le montant de la cotisation à Tourisme Kreiz-Breizh Communauté et de l'inclure à sa subvention de fonctionnement annuelle 2021, en vue d'adhérer à Escales Fluviales de Bretagne au nom de la CCKB et des communes riveraines et d'assurer le suivi technique de ce partenariat.*

La Présidente de la CCKB,  
**Sandra LE NOUVEL**

